



POURQUOI EST-CE UNE SOLUTION SENSÉE?

Tout peut arriver et lorsqu'un événement survient, il est important d'être prêt. Pour une durée que vous aurez déterminée, l'**assurance vie temporaire** contribue à vous protéger ainsi que votre famille contre toute situation pouvant avoir des répercussions sur votre capacité à :

- continuer vos versements hypothécaires
- remplacer votre revenu
- accumuler un fonds d'étude pour vos enfants
- maintenir le style de vie de votre famille
- couvrir le règlement de droits successoraux, de frais associés à votre décès, de prêts personnel et commercial.

L'ASSURANCE VIE TEMPORAIRE, LA SOLUTION IDÉALE :

Dans le cas où vous recherchez une protection à court terme avec la possibilité d'effectuer des changements au fur et à mesure que vos besoins de protection évoluent, l'**assurance vie temporaire** de l'Assurance vie Équitable pourrait tout à fait vous convenir.

Discutez avec votre conseillère ou conseiller au sujet de l'**assurance vie temporaire** dès aujourd'hui.

L'ASSURANCE VIE ÉQUITABLE DU CANADA^{MC} ... Un choix judicieux.

Par un service personnalisé, une gamme de produits supérieurs et un engagement continu envers le principe de mutualité, l'Équitable rend vos objectifs financiers plus facilement réalisables. Qu'il s'agisse de votre premier placement financier, d'élaborer votre planification financière ou de trouver des moyens de protéger ce qui vous importe le plus, nous avons les produits qui vous conviennent. Et avec notre service à la clientèle centré sur les besoins de notre clientèle de même qu'une stratégie prudente de placement axée sur la stabilité, la croissance et la rentabilité à long terme, nous possédons la compétence et le savoir-faire que vous recherchez. Peu importe le stade de votre vie, nous nous engageons à vous procurer l'avenir financier que vous désirez, en vous faisant passer en premier.

Alors que l'Équitable consacre chaque effort pour s'assurer de la précision des renseignements fournis dans la présente, la police prévaut dans tous les cas.



Assurance vie
Équitable du Canada^{MC}

One Westmount Road North
Waterloo (Ontario) N2J 4C7
Visitez notre site Web à l'adresse
www.equitable.ca/fr

MC indique une marque de commerce de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.

1043FR(05/2010)

L'ASSURANCE VIE TEMPORAIRE... UNE PROTECTION POUR VOUS ET VOTRE FAMILLE



Assurance vie
Équitable du Canada^{MC}

L'ASSURANCE VIE TEMPORAIRE... UNE PROTECTION POUR VOUS ET VOTRE FAMILLE



Le travail, la maison et la famille prennent beaucoup de votre temps... Cependant, vous ne voudriez pas y changer quoi que ce soit. L'assurance vie temporaire de l'Équitable^{MC} s'assure qu'il en soit ainsi.

EN QUOI CONSISTE-T-ELLE?

L'assurance vie temporaire de l'Équitable fournit une protection temporaire abordable, contre la perte de revenu, la dette hypothécaire ou autre, les dépenses liées à l'éducation et les coûts de fin de vie.

COMMENT FONCTIONNE-T-ELLE?

Contrairement à l'assurance vie permanente qui, elle, dure toute la vie, l'**assurance vie temporaire**, offerte à prix concurrentiel, a pour but de couvrir vos besoins d'assurance pour une période de temps établie. Les options du régime comprennent des périodes de renouvellement de 10 et 20 ans, pour des sommes assurées de 50 000 \$ à 10 000 000 \$.

Votre **assurance vie temporaire** peut suivre l'évolution de vos besoins au fil du temps.

- Possibilité d'échanger votre assurance vie temporaire de 10 ans en une assurance vie temporaire de 20 ans, dans les cinq premières années contractuelles ou jusqu'à votre 65^e anniversaire de naissance, selon la première occurrence.¹
- Couverture transformable en tout autre produit d'assurance permanente de l'Équitable jusqu'à votre 71^e anniversaire de naissance sans avoir à fournir de preuve d'assurabilité, à la condition que le montant de couverture n'augmente pas.
- Renouvellement automatique jusqu'à votre 85^e anniversaire de naissance sans que l'on vous pose des questions d'ordre médical.

¹ Offert en vertu de tout contrat d'assurance vie temporaire de 10 ans en vigueur après le 14 juillet 2008

RÉCOMPENSER VOTRE STYLE DE VIE SAIN

À l'établissement de votre contrat, vos saines habitudes de vie et votre bon état de santé se voient récompensés par des primes favorables déterminées selon une tarification privilégiée à travers cinq catégories de risques :

Catégorie 1	Privilégiée plus pour personnes non fumeuses
Catégorie 2	Privilégiée pour personnes non fumeuses
Catégorie 3	Personnes non fumeuses
Catégorie 4	Privilégiée pour personnes fumeuses
Catégorie 5	Personnes fumeuses

Ces catégories contribuent à vous assurer que votre régime d'**assurance vie temporaire** est offert à un prix des plus concurrentiels sur le marché.

PRENDRE TOUS VOS BESOINS EN MAIN

En plus des options indépendantes d'**assurance vie temporaire** renouvelable pour des périodes de 10 et 20 ans, l'**assurance vie temporaire** est aussi offerte à titre d'avenant à tous les autres produits d'assurance de l'Équitable.

Un avenant d'**assurance vie temporaire** vous fournit une protection accrue à un taux abordable et une flexibilité pour adapter votre régime au fur et à mesure que vos besoins évoluent.

AVANTAGES SUPPLÉMENTAIRES INTÉGRÉS

L'**assurance vie temporaire** de l'Équitable vous fournit automatiquement des garanties supplémentaires comme les prestations du vivant². Cet avantage vous accorde une portion de votre prestation de décès suite à un diagnostic d'une maladie en phase terminale ou, une prestation de consultation pour soutenir les personnes en deuil.

² Le contrat doit être en règle. La prestation du vivant sera versée suite au diagnostic d'une maladie en voie de devenir en phase terminale dans un délai de 24 mois.

PERSONNALISER VOTRE RÉGIME

L'**assurance vie temporaire** vous permet de personnaliser votre régime avec des avantages accessoires pour répondre à vos besoins en constante évolution :

- **La garantie d'exonération de la prime en cas d'invalidité** vous permet la possibilité d'exonérer vos primes pour une période prolongée.
- **La garantie en cas de mort accidentelle** vous octroie une prestation de décès supplémentaire dans le cas où vous décéderiez dans les 90 jours suivant un accident.
- **L'avenant de protection pour enfants** fournit une **assurance vie temporaire** pour vos enfants dès aujourd'hui, avec la possibilité pour eux de souscrire leur propre assurance lorsqu'elles ou ils auront l'âge approprié et ce, sans preuve d'assurabilité.
- **L'avenant d'assurabilité garantie** procure l'option de souscrire un supplément d'assurance à des dates ultérieures, sans preuve d'assurabilité.

UNE PROTECTION HYPOTHÉCAIRE UNIQUE

L'**assurance vie temporaire** s'avère être une excellente solution de rechange à l'assurance hypothécaire classique.

- Votre protection demeure intacte même si vous changez d'institution prêteuse
- Vous possédez le contrat, et non l'institution prêteuse, et vous déterminez la personne qui recevra la prestation de décès.
- Votre montant de couverture demeure intact même si votre solde hypothécaire diminue.
- Vous bénéficiez d'une assurance tarifée au moment de la proposition (et non au décès).
- Vos taux sont garantis pour toute la durée du contrat.
- Vos saines habitudes de vie et votre bon état de santé peuvent se concrétiser en des primes favorables.